



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FriBowling SA

Version 01.06.2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations juridiques entre le client et FriBowling SA pour l'ensemble des activités, prestations et événements proposés par FriBowling SA, notamment le Bowling, le Laser-District, FriAxe, les anniversaires, les groupes, les événements privés, les prestations de restauration ainsi que toute autre activité exploitée par FriBowling SA.

1. Réservation et conclusion du contrat

- Toute réservation effectuée auprès de FriBowling SA, que ce soit en ligne, par téléphone, par courriel ou directement sur place, constitue un engagement ferme.
- Le contrat prend effet dès la confirmation de la réservation par FriBowling SA.
- Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des éventuelles conditions spécifiques applicables à l'activité réservée.

2. Prix et modalités de paiement

- Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF).
- Les prix affichés incluent la TVA lorsque celle-ci est applicable.
- Les prestations sont en principe payables directement sur place.
- Sur demande, les paiements sur facture sont possibles dès CHF 1'000.00 pour les entreprises, associations et collectivités.
- Les factures sont payables dans un délai de 10 jours nets.
- En cas de retard de paiement, FriBowling SA se réserve le droit de facturer les frais de rappel, de recouvrement ainsi que les intérêts de retard usuels.

3. Modifications, annulations et nombre de participants

- Le nombre de participants peut être modifié sans frais jusqu'à 72 heures (3 jours) avant la date de la réservation.
- Si le nombre de participants est inférieur à celui annoncé après ce délai, FriBowling SA se réserve le droit de facturer jusqu'à 50% de la prestation par personne absente.
- Dans le cadre des anniversaires, groupes ou événements incluant des prestations préparées à l'avance (gâteaux, collations, repas, apéritifs ou autres prestations personnalisées), les quantités commandées seront intégralement facturées.
- Si le nombre de participants est supérieur à celui annoncé, les participants supplémentaires seront facturés selon les tarifs en vigueur et sous réserve de disponibilité.
- Toute annulation effectuée moins de 72 heures (3 jours) avant la réservation entraîne la facturation de la totalité de la prestation réservée.

4. Activités réservées

- Les activités réservées sont dues dans leur intégralité, qu'elles soient ou non utilisées par le client, sous réserve des dispositions prévues en matière d'annulation.
- Toute activité commencée est intégralement due.
- Aucun remboursement total ou partiel ne pourra être exigé en cas d'interruption volontaire de l'activité par un participant ou un groupe.

5. Organisation des activités

- FriBowling SA se réserve le droit de répartir les participants sur une ou plusieurs pistes de bowling, sessions de Laser-District, lignes de lancer de hache ou autres espaces d'activité, en fonction des contraintes d'exploitation, de sécurité ou d'organisation.
- FriBowling SA se réserve le droit de modifier l'organisation des activités lorsque cela est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.
- Certaines activités peuvent être regroupées ou adaptées en fonction de la fréquentation, des contraintes techniques ou des impératifs de sécurité.



6. Consommations

- Seules les boissons et nourritures fournies par FriBowling SA peuvent être consommées sur place.
- Les boissons et nourritures apportées de l'extérieur ne sont pas autorisées, sauf accord préalable de FriBowling SA.
- Toute exception demeure à l'entière discrétion de FriBowling SA.

7. Retards

- Les participants sont priés de se présenter 15 minutes avant le début de leur activité.
- En cas de retard, l'activité se terminera à l'heure initialement prévue afin de ne pas impacter les réservations suivantes.
- Aucun remboursement, report ou prolongation ne pourra être exigé.

8. Conditions de participation

- Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les autres clients, le personnel et les installations.
- Toute personne dont l'état ou le comportement est jugé incompatible avec le bon déroulement d'une activité, la sécurité des participants ou le respect des installations pourra se voir refuser l'accès ou être exclue immédiatement.
- Tout refus de suivre les consignes du personnel peut entraîner l'exclusion immédiate de l'activité.
- Dans ces situations, la prestation réservée demeure intégralement due et aucun remboursement ne pourra être exigé.

9. Responsabilité

- Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité ainsi que les instructions du personnel.
- Les participants répondent personnellement des dommages matériels causés volontairement ou par négligence aux installations, équipements ou locaux de FriBowling SA.
- Les parents, représentants légaux ou adultes responsables demeurent responsables des mineurs qu'ils accompagnent.
- FriBowling SA se réserve le droit de facturer tout dommage constaté.
- FriBowling SA décline toute responsabilité en cas de dommage corporel ou matériel résultant du non-respect des consignes de sécurité, d'une utilisation inadéquate des installations ou du comportement d'un tiers.
- L'assurance personnelle des participants est de leur seule responsabilité.

10. Photos et vidéos

- Les photos et vidéos réalisées par les clients sont autorisées sous réserve du respect de la vie privée des autres participants.
- FriBowling SA peut réaliser ou utiliser des photographies ou vidéos prises dans ses locaux à des fins de communication, de promotion ou d'illustration de ses activités.
- Toute personne qui ne souhaiterait pas apparaître sur ces supports est invitée à en informer le personnel avant le début de son activité.

11. Droit applicable et for juridique

- Le droit suisse est applicable.
- Pour tout litige, le for juridique est au siège de FriBowling SA.

12. Dispositions finales

- Les présentes Conditions Générales de Vente complètent les éventuelles conditions spécifiques applicables à certaines activités ou prestations.
- En cas de contradiction entre les présentes CGV et des conditions spécifiques, ces dernières prévalent pour l'activité concernée.